

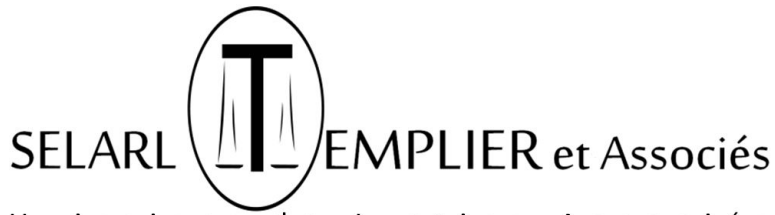


PROCES-VERBAL DE CONSTAT



EMPLIER

Huissiers de Justice Associés



4, rue Condorcet
CCP 4848 V CHALONS EN CHAMPAGNE
BP. 40385 - 51063 REIMS CEDEX
e-mail : scp@huissier-reims.com

TEL : 03.26.88.60.60 (Lignes Groupées)
TELECOPIE : 03.26.40.09.98

REF: C061139 / BT / LL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN
ET LE VINGT-TROIS NOVEMBRE**

A LA REQUETE DE :

**L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE –
« URCA », dont l'établissement est situé à REIMS (Marne), 2
Avenue Robert Schuman, agissant poursuites et diligences de leurs
représentants légaux en exercice, y domiciliés de droit audit siège en
cette qualité.**

ET APRES QU'IL M'EUT ETE EXPOSE :

Qu'elles organisent un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **2 MINUTES POUR DECROCHER UN JOB** », du 29 novembre 2021 au 23 février 2022.

Qu'elles souhaitent déposer le règlement en mon étude,

C'est pourquoi,

**JE, BRICE TEMPLIER, HUISSIER DE JUSTICE
ASSOCIE DE LA SELARL D'HUISSIERS DE JUSTICE
TEMPLIER ET ASSOCIES, 4 RUE CONDORCET, 51063
REIMS, SOUSSIGNE,**

Ai réceptionné ce jour le règlement dont s'agit.

Une copie du règlement est annexée à mon présent procès-verbal, ainsi que le bulletin de participation.

En foi de quoi, de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé, à de telles fins que de droit, le présent Procès Verbal de Constat, dont le coût est de CENT CINQUANTE-TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES, (DONT VINGT-CINQ EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES DE TVA).

COUT :

Emolument	120,00 €
Transport	7,67 €
TVA (20,00 %)	25,53 €

TOTAL TTC	153,20 €
-----------	----------



REGLEMENT DU CONCOURS : La Mission Insertion Professionnelle organise un concours sur la manière de se présenter en 2 minutes afin de décrocher le « job de ses rêves »

ARTICLE 1

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), dont la présidence est sise 2 avenue Robert Schuman 51100 Reims, organise un concours gratuit entre le 29 novembre 2021 et le 23 février 2022.
La participation à ce concours est gratuite sans obligation d'achat.

Ce concours s'intitule : « **2 minutes pour décrocher un job** »

ARTICLE 2

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les étudiants inscrits à l'URCA.
Les vidéos de présentation ne devront pas dépasser 2 minutes et devront être déposées sous format numérique à l'adresse insertion-professionnelle@univ-reims.fr au plus tard le 23 février 2022 et accompagnées du bulletin de participation et de l'autorisation de droit à l'image téléchargeable sur le lien <https://www.univ-reims.fr/orientation-et-insertion/insertion-professionnelle/accueil,8617,39384.html>
Les participants devront remplir leur bulletin de leur nom, prénom, téléphone, adresse mail et certifié être inscrit à l'URCA pour l'année universitaire en cours.
La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3

La participation est limitée à une candidature par personne (même nom, même prénom, même adresse). Aucune participation que celle précédemment évoquée ne sera acceptée.

Les candidats devront produire une vidéo de 2 minutes maximum afin de se présenter au recrutement du « job de leur rêve » en respectant les consignes données sur le lien <https://www.univ-reims.fr/orientation-et-insertion/insertion-professionnelle/accueil,8617,39384.html>

Un jury sera constitué de 3 membres :

Jimmy MOREL Vice-président délégué aux partenariats socio-économiques et à l'entrepreneuriat URCA
Jermouna AHMED-MALEK Consultante développement professionnelle APEC
Sophie ANAEV-RIEMANN Chargé(e) de Missions RH et Recrutement AUDEO Services

Il se concertera pour désigner les lauréats sur la qualité de leur vidéo et la pertinence de leur présentation.

Les gagnants seront contactés par mail à partir du 25 avril 2022 pour leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Pour tout gagnant ne donnant pas de réponse par mail à insertion-professionnelle@univ-reims.fr dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de l'avis, l'organisateur se réserve le droit de retirer le lot.

Les vidéos des participants pourront être utilisées tout au long de l'année universitaire. Chaque créateur s'engage à céder le droit à l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'utiliser chaque vidéo pour la création de support de communication.

ARTICLE 4

Le concours est doté des prix suivants :

- 1^{er} prix : un pack tablette tactile Samsung Galaxy Tab A7 + carte Micro SD 64 Go d'une valeur de 259.99 €
- 2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 200 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)
- 3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)
- 4^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 75 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)
- 5^{ème} et 6^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)
- 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 30 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

Le lot ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

L'URCA se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente en cas de difficultés extérieures pour délivrer ce qui a été annoncé.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit ou de force majeure ou événement extérieur (tel que grèves, intempéries...) à leur volonté. Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

ARTICLE 5

L'Université de Reims Champagne-Ardenne se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot même de valeur différente, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

ARTICLE 6

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce concours entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 7

La société organisatrice du présent concours ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

ARTICLES 8

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 9

Le règlement complet et détaillé est déposé en la SELARL TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissier de Justice associé à REIMS (Marne), 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant à la société organisatrice ; les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).

Article 10

« Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute soit 0,66 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du concours et la participation au concours.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du concours : DEVU de l'URCA Université de Reims Champagne-Ardenne 2, avenue Robert Schuman 51100 REIMS, dans le délai de 30 jours à compter de la fin du concours, les frais de timbre de la demande étant remboursés au tarif lent en vigueur ».

CONCOURS GRATUIT
« 2 minutes pour décrocher un job »



La Mission Insertion Professionnelle du SEIP organise un concours **2 minutes pour décrocher un job**, sans obligation d'achat sur le thème de la communication avec les recruteurs ouverts uniquement aux étudiants inscrits à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2021-2022

L'objectif de ce concours est de sensibiliser à l'importance de se préparer à la rencontre avec les recruteurs dans les démarches de recherche de stage, de job, d'emploi...

Pour participer, envoyez vos vidéos (format vidéo) à insertion-professionnelle@univ-reims.fr entre le 29 novembre 2021 et le 23 février 2022 accompagnées du bulletin de participation et de l'autorisation de droit à l'image ci-dessous. Pour vous aider à réaliser votre présentation, retrouvez des ressources et des conseils sur le site web URCA, onglet orientation et insertion, rubrique insertion professionnelle : [Lien web](#)

Les vidéos des 9 lauréats (choisis après délibération du jury) seront diffusées sur les réseaux sociaux de la Mission Insertion Professionnelle et sur le Career center de l'URCA à l'issue du concours. Les gagnants remporteront un lot.

Lots -1^{er} prix : un pack tablette tactile Samsung Galaxy Tab A7 + carte Micro SD 64 Go d'une valeur de 259.99 €

-2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 200 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

-3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

-4^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 75 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

-5^{ème} et 6^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

-7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 30 € (FNAC/DARTY valable jusqu'au 21/10/2022)

Bulletin et Règlement complet déposés en la SELARL TEMPLIER ET ASSOCIES, Huissier de Justice associé à Reims (Marne), 4 Rue Condorcet, disponibles gratuitement au PYXIS - Bâtiment 19 - Campus Croix-Rouge - 57 rue Pierre Taittinger - 51100 Reims.



BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours 2 minutes pour décrocher un job

NOM :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

☐ Je certifie être étudiant inscrit à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2021-2022

☐ En cochant cette case vous acceptez que l'Université de Reims Champagne-Ardenne traite ces données.



INFORMATION CONCERNANT LE TRAITEMENT DE DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL REALISÉ LORS DE L'UTILISATION DE VOTRE IMAGE PAR L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

L'Université de Reims Champagne-Ardenne (2 Avenue Robert Schuman, 51100 Reims), s'engage à ce que le traitement de données personnelles réalisé pour l'utilisation de votre image soit conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée (loi Informatique et Libertés).

Le traitement a pour finalité ***la participation au concours « 2 minutes pour décrocher un job »***

La base légale du traitement de données est le consentement de la personne concernée.

Les données à caractère personnel collectées sont les suivantes :

- L'image de la personne concernée

Les destinataires des données sont :

- Diffusion grand public

Ces données sont conservées jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de ces données. Vous pouvez exercer votre droit à la portabilité de ces données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de ces données.

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la mission insertion professionnelle à l'adresse suivante : insertion-professionnelle@univ-reims.fr

Si vous estimez, après avoir contacté la Déléguée à la Protection des Données de l'URCA à l'adresse suivante : dpo@univ-reims.fr, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la faculté d'introduire une réclamation à la CNIL, en ligne ou par courrier postal.

Je soussigné.e (prénom, nom) :

Demeurant (adresse et email URCA) :

Statut (si étudiant : discipline et année/si personnel : précisez) :

☐ Autorise l'URCA à traiter mes données personnelles pour la/les finalité(s) indiquée(s) ci-dessus.

L'ETUDE TEMPLIER & ASSOCIES

NOS COMPÉTENCES



LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES IMPAYÉES

Le recouvrement amiable en France
Le recouvrement judiciaire



LES VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ventes judiciaires
Ventes volontaires



LES CONSTATS SUR TOUTE LA FRANCE

Etats des lieux
Constats d'affichage obligatoire – Permis de construire – Constats de voiries – Constats de chantiers (avant travaux, avancement de travaux, malfaçons ...) [...] Constats nouvelles technologies



L'OBTENTION D'UN TITRE EXÉCUTOIRE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Injonction de payer
Signification et exécution des décisions judiciaires
Actes à l'étranger et titre exécutoire européen
Saisie bancaire et mobilière
Procédure sur chèque impayé [...]



LES JEUX-CONCOURS

Rédaction des règlements de jeux
Dépôts des règlements de jeux
Tirage au sort



CONSEIL JURIDIQUE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES – MÉDIATION

Conflits locatifs
Conflits de voisinage
Actes sous seings privés [...]



LE LOCATIF

Bail d'habitation
Bail commercial
Congés
Expulsion [...]



EMPLIER

Huissiers de Justice Associés

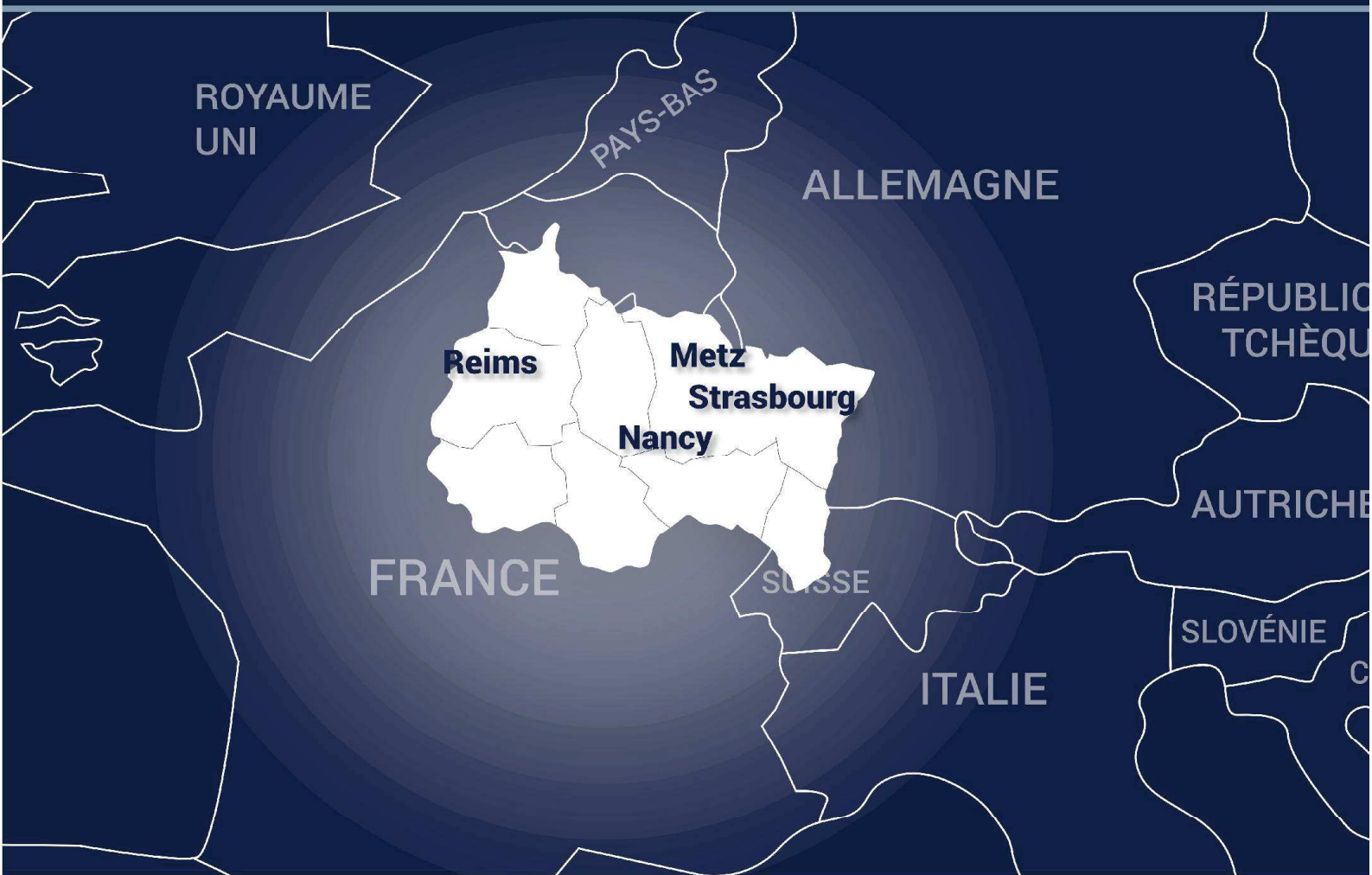
4 rue Condorcet BP 40385 Reims cedex

Tél: (+33) 3 26 88 60 60

Email: scp@huissier-reims.com Site : www.actafor.com



Huissiers de Justice Associés



Reims :
SELARL
Templier & Associés

4 rue Condorcet
BP 40385 Reims cedex
Tél: (+33) 3 26 88 60 60
Email: scp@huissier-reims.com

Nancy :
SELARL Acti Huissiers
D.Mugnier-C.Moulin

25-29 Boulevard Joffre
54002 Nancy cedex, France
Tél: (+33) 3 83 32 08 64
Email: scpdmcm@orange.fr

Metz :
SELARL Acta-Pierson
et Associes

15 rue de Sarre-BP 15128
57074 Metz cedex 3, France
Tél: (+33) 3 87 75 85 75
Email: contact@etudeacta.fr

Strasbourg :
SELARL
Pascal Sayer

17 Rue Jacobi Netter
Parc des Forges - CS 10054
67087 Strasbourg cedex 2
Tél: (+33) 3 88 32 35 14
Email: sayer@huissier-justice.fr